

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2017

Président : M. François de MAZIÈRES (sauf délibération n°2017-06-04)

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations n°2017-06-01 à 06), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), M. Michel CROUZAT, Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND (sauf délibérations n°2017-06-13 à 22 – pouvoir à M. VUILLIET), M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR (sauf délibérations n°2017-06-13 à 22), M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (sauf délibérations n°2017-06-01 à 03), Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Christine DE LA FERTE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN (sauf délibérations n°2017-06-01 à 11), M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN.

Absents excusés :

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à M. Alain SANSON,
M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,
M. Olivier DELAPORTE a donné pouvoir à M. Pierre SOUDRY,
M. Pascal THEVENOT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. Patrick CHARLES,
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,
Mme Sonia BRAU a donné pouvoir à Mme Lydie DUCHON,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
M. Hervé FLEURY a donné pouvoir à M. Laurent DELAPORTE,
M. François SIMEONI a donné pouvoir à M. Benoît de SAINT-SERNIN,
M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,
M. Jean-Marie CLERMONT,
Mme Géraldine LARDENNOIS,
Mme Corinne BEBIN,
M. Michel BANCAL,
M. Erik LINQUIER,
M. Olivier de LA FAIRE,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,
Mme Marie DENAISON.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 19 juin 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 27 juin 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre : **Modification du protocole des actionnaires de la société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) dédiée au cluster « Mobilités innovantes » à Versailles Satory du 9 juillet 2015.**
Approbation par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc de l'avenant n° 1 audit protocole.

- M. François de MAZIERES, Président, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1521-1 à L.1524-7,

Vu le Code du commerce et en particulier les chapitres IV et V du titre II du livre II,

Vu la délibération n° 2014-06-12 du Conseil Communautaire de Versailles Grand Parc du 23 juin 2014 relative à la création d'une société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) dédiée au cluster « mobilités innovantes » à Versailles Satory,

Vu la délibération n° 2015-06-19 du Conseil Communautaire de Versailles Grand Parc du 29 juin 2015 actualisant les modalités de la création de la SEM PAT, dont l'approbation des projets de pactes et de statuts, et désignant les quatre administrateurs à siéger à la SEM PAT,

Vu le procès-verbal du Conseil d'administration de la SEM Patrimoniale Satory Mobilité du 27 avril 2017 approuvant notamment la dissociation des fonctions de président et de directeur général de la société,

Vu les statuts et le protocole d'actionnaires de la SEM Patrimoniale Satory Mobilité signés le 9 juillet 2015,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2017.

- Les actionnaires fondateurs de la société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) dédiée au cluster « Mobilités innovantes » à Versailles Satory, dont la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ont conclu un protocole définissant les règles essentielles qu'ils entendent voir appliquer dans la Société en plus des règles prévues par les statuts le 9 juillet 2015.

Pour mémoire, les co-actionnaires fondateurs de la SEM PAT sont le département des Yvelines, la société Renault, la société Valéo Finance, la société COFIP, la Caisse des dépôts et consignations et le Crédit mutuel Arkea.

Les signataires ont en effet souhaité, outre les statuts de la SEM PAT, renforcer l'*affectio societatis* (volonté commune unissant plusieurs personnes physiques ou morales de s'associer pour fonder une société) et accompagner leur apport en capital par la mise en place d'un protocole d'actionnaires. L'objet de ce protocole est de fixer les objectifs des parties, leurs engagements respectifs, les règles de gestion et de fonctionnement de la Société ainsi que les conditions d'évolution de l'actionnariat et enfin les modalités de rémunération des fonds propres investis par les actionnaires.

- Le Conseil d'administration de la SEM PAT, lors de sa séance en date du 27 avril 2017, a décidé, à l'unanimité des administrateurs présents et représentés, d'approuver le principe de la dissociation des fonctions de président et de directeur général et la conduite de recherche de profil pouvant amener à mettre en place la dissociation des fonctions.

Il convient par conséquent de modifier le protocole d'actionnaires par la voie d'un avenant n° 1, objet de la présente délibération, sans incidence financière pour Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver la modification du protocole d'actionnaires de la société d'économie mixte patrimoniale (SEM PAT) dédiée au cluster « Mobilités innovantes » à Versailles Satory, initialement conclu le 9 juillet 2015, à l'effet principal de dissocier les fonctions de président et de directeur général de la société,*
- 2) *d'approuver l'avenant n° 1 au protocole formalisant cette modification, conclu entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le département des Yvelines, la société Renault, la société Valéo Finance, la société COFIP, la Caisse des dépôts et consignations et le Crédit mutuel Arkea ;*
- 3) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer cet avenant n° 1 ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;*

- 4) d'autoriser les administrateurs de la SEM PAT représentant la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à voter au Conseil d'administration les résolutions permettant la dissociation desdites fonctions.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de suffrages exprimés : 72 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
(1 abstention de M. Siméoni).

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-06-17

Résumé de l'acte : Modification du protocole des actionnaires de la société d'économie mixte pat...

Date de décision : 26/06/2017

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.9. Prise de participation (SEM, etc...)

Rédacteur : Deborah Abbe

AR reçu le : 30/06/2017 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20170626-2017-06-17-DE

Pièces jointes :

2017-06-17 DEVECO - SEMPAT_V2.pdf

ANNEXE 2017-06-17 - SEMPAT Projet avenant 1 protocole actionnaire.pdf

Historique :

30/06/2017 14:50:35	Reçu	Deborah Abbe
30/06/2017 14:51:35	En cours de transmission	
30/06/2017 14:53:04	Transmis en Préfecture	
30/06/2017 14:56:00	Accusé de réception reçu	

